

info Plus

L'éducation prioritaire dans l'académie de Grenoble

Etat des lieux

► A la rentrée 2017, l'éducation prioritaire (EP) regroupe 29 collèges publics, dont 4 en réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et 166 écoles publiques, dont 29 en REP+.

3 collèges sur 4 en REP+ accueillent plus de 50% d'élèves d'origine sociale défavorisée.

Les collégiens entrant en REP+ sont fragiles scolairement : plus d'un élève sur 8 est en retard à l'entrée en sixième. Leur maîtrise des compétences du socle est moins solide. Par ailleurs, le taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) est en moyenne, supérieur de plus de 5 points dans les collèges hors éducation prioritaire par rapport à ceux de l'EP.

A la rentrée 2017, 4 collèges publics sont en réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) dans l'académie de Grenoble. Ces établissements scolarisent 1,6% des collégiens du secteur public (1 512 élèves). En France (métro. + DOM), 7% des collégiens sont scolarisés dans un collège REP+.

On dénombre 29 écoles publiques REP+ à la rentrée 2017. Celles-ci accueillent 1,4% des écoliers du public (4 143 élèves). En France (métro. + DOM), 7,9% des écoliers du public sont scolarisés dans une école REP+.

A la rentrée 2017, dans l'académie de Grenoble, les réseaux d'éducation prioritaire (REP) comptent 137 écoles publiques et 25 collèges publics. Dans ces établissements sont scolarisés 8,3% des écoliers du secteur public (12,3% au niveau national¹), soit 24 775 élèves et 11% des collégiens (14,1% au niveau national¹), soit 14 370 élèves.

Trois collégiens de REP+ sur cinq sont défavorisés socialement

Les collèges de l'EP se caractérisent par une concentration plus importante d'élèves d'origine sociale plus défavorisée. Ainsi, trois des quatre collèges REP+ de l'académie accueillent au moins 50% d'élèves d'origine sociale défavorisée contre 2 collèges sur 3 en REP et seulement 2% des collèges hors EP – **Tableau 1.**

1. Répartition des collèges à la rentrée 2017

Collèges scolarisant ...	REP+		REP		Hors EP	
	nb	%	nb	%	nb	%
... plus de 70% d'élèves défavorisés	2	50	0	0	0	0
... plus de 60% d'élèves défavorisés	2	50	4	16	0	0
... plus de 50% d'élèves défavorisés	3	75	17	68	5	2
... plus de 40% d'élèves défavorisés	4	100	25	100	41	19

Lire ainsi : 50% des collèges (soit 2 collèges) en REP+ scolarisent plus de 60% d'élèves défavorisés contre 16% des collèges (soit 4 collèges) en REP et 0% des collèges hors éducation prioritaire.

Champ : Académie de Grenoble, collèges du secteur public.

Source : Constat DEPP 2017.

Le nombre de collèges REP+ ou REP de l'académie étant assez restreint (moins de 12% des collèges publics de l'académie), la majorité des élèves d'origine sociale défavorisée est scolarisée hors éducation prioritaire : 2,1% des élèves de sixième de PCS défavorisées sont en REP+ (11,7% au niveau national¹) et

16,7% en REP (19,2% au niveau national¹).

En moyenne, les collégiens des REP+ sont majoritairement d'origine sociale défavorisée : 63% d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs (75,1% au niveau national¹) contre 31,2% dans les établissements hors éducation prioritaire (39,3% en France¹) – **Tableau 2.**

2. Origine sociale des élèves à la rentrée 2017, en %

	Scolarisation dans un collège			
	REP+	REP	Hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	63,0	52,7	31,2	33,9
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	4,1	10,5	23,8	22,2

Lire ainsi : 63% des collégiens scolarisés en REP+ sont d'origine sociale défavorisée.

Champ : Académie de Grenoble, collèges du secteur public.

Source : Constat DEPP 2017.

Des moyens supplémentaires

Pour l'année scolaire 2017-2018, le taux d'encadrement au collège (nombre moyen d'élèves par division – E/D) est plus favorable en éducation prioritaire. Il est de 21,6 en REP+, 22,2 en REP et 25,4 dans les autres collèges publics de l'académie. En France (métro. + DOM), le taux d'encadrement est proche de celui observé dans l'académie : il est de 21,1 en REP+, 22,2 en REP et 25,1 hors EP.

Ce taux ne renseigne que partiellement sur les conditions d'enseignement ; le nombre moyen d'élèves par structure (E/S) tient compte des enseignements en groupe ; il est de 20,7 pour l'EP et 23,4 hors EP (au niveau national¹, le E/S est de 20,8 en REP+, 21,5 en REP et 23,9 hors EP).

La situation est semblable dans le premier degré. A la rentrée 2017, le taux d'encadrement (nombre d'élèves divisé par nombre de classes – E/C) est plus favorable dans les écoles qui relèvent de l'éducation prioritaire.

Il est de 19,4 en REP+ (20,6 en France métro. + DOM), 22,1 en REP (22,3 au niveau national¹) et 23,8 pour les écoles hors éducation prioritaire (23,8 en France métro. + DOM), y compris les écoles des zones rurales. Ces taux d'encadrement n'incluent pas les enseignants relevant du dispositif « plus de maitres que de classes ». L'écart important qui existe entre le taux des écoles en REP+ et le taux des écoles en REP s'explique par la mise en place à cette rentrée des CP dédoublés en REP+ avec un nombre limité d'élèves par classe (15 élèves au plus).

Un accueil plus fréquent des enfants de deux ans en éducation prioritaire

En 2017, l'accueil des enfants de deux ans est plus fréquent en éducation prioritaire, avec un taux de scolarisation de 32,1% contre 4,8% dans les autres écoles de l'académie – **Tableau 3.**

3. Taux de scolarisation des enfants de deux ans selon la zone d'implantation de l'école à la rentrée 2017, en %

		Taux
Education prioritaire	REP	31,2
	REP+	37,6
	Total EP	32,1
Hors éducation prioritaire		4,8
Ensemble		7,2

Champ : Elèves scolarisés dans les établissements du premier degré de l'académie de Grenoble à la rentrée 2017.

Source : MENESR-DEPP, Constat 2017 + Démographie des 2 ans à la rentrée 2017

En moyenne, le taux de scolarisation des 2 ans est plus important en France (métro. + DOM) que pour l'académie de Grenoble (11,7% en France contre 7,2% à Grenoble) ; cependant les écoles en éducation prioritaire ont un taux de scolarisation plus important à Grenoble, il est de 37,6% en REP+ (contre 22,2% au niveau national¹) et de 31,2% en REP (19,3% au niveau national¹).

Des enseignants jeunes ayant peu d'ancienneté dans l'établissement

Le pourcentage d'enseignants en poste depuis deux ans ou moins dans le même collège ne mesure pas l'ancienneté en éducation prioritaire, mais l'ancienneté dans le même collège ; il permet de mettre en évidence le taux de rotation des enseignants dans les établissements. Ce dernier est toujours supérieur dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire. Ainsi en 2017-2018, 45% des professeurs de REP+ et 41% des professeurs de REP y enseignent depuis deux ans ou moins contre 31% pour les autres collèges publics.

Les enseignants en éducation prioritaire sont par ailleurs plus jeunes que leurs homologues des autres établissements publics : 29% des professeurs de REP+ et 31% des professeurs de REP ont moins de 35 ans ; cette part est de 20% hors EP.

Les collégiens en REP+ sont plus fragiles scolairement

Les élèves entrant en sixième dans un collège de l'éducation prioritaire se distinguent aussi par leur retard scolaire. En 2017-2018, dans l'académie de Grenoble, le taux de retard à l'entrée en sixième est de 13,3% en REP+ et de 10,6% en REP contre 6,4% hors éducation prioritaire. En France (métro. + DOM), le retard à l'entrée en sixième est sensiblement plus élevé. Il est de 16,8% en REP+, 13% en REP et 7,4% dans les collèges hors EP – **Tableau 4.**

4. Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2017, en %

	Scolarisation dans un collège			
	en REP+	en REP	hors EP	Ensemble
Proportion d'élèves entrant en 6 ^{ème} en retard	13,3	10,6	6,4	6,9

Champ : Académie de Grenoble, collèges du secteur public, élèves arrivant en 6^{ème} uniquement (hors redoublants).

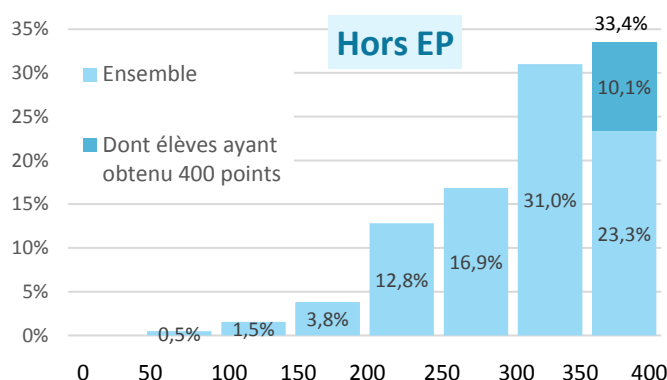
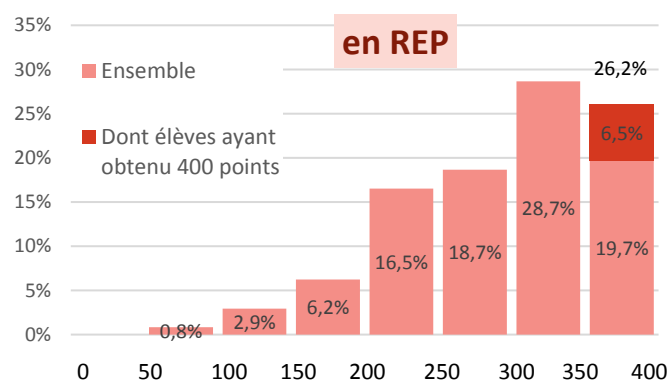
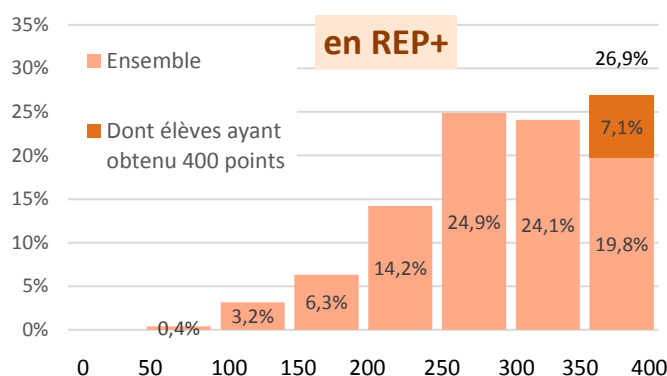
Source : Constat DEPP 2017.

Toutefois, malgré une proportion d'élèves en retard plus élevée en éducation prioritaire, près de quatre élèves en retard sur cinq sont scolarisés hors EP. Sur l'ensemble des entrants en 6^{ème} avec un an ou plus de retard 2,3% sont scolarisés en REP+ et 16,7% en REP.

Une maîtrise moins solide des compétences du socle commun

Depuis la session 2017, les modalités d'attribution du DNB ont évolué. Les résultats en cours de formation sont évalués par le niveau de maîtrise du socle. Chacune des huit compétences du socle apporte 10, 25, 40 ou 50 points. En éducation prioritaire, ce sont 26,2% des élèves de 3^{ème} qui ont validé leur diplôme du brevet avant l'examen final (26,9% en REP+ et 26,2% en REP) contre 33,4% pour les 3^{ème} hors EP – **Graphiques 5.**

5. Répartition des notes au socle commun de compétences pour la série générale



Lire ainsi : 12,8% des élèves de 3^{ème} hors EP ont eu une note comprise entre 200 (inclus) et 250 (exclus) à leur socle commun de compétences

Champ : Candidats scolaires de 3^{ème} au DNB série générale, présents et inscrits dans un établissement public.

Source : Cyclades

¹ National : France métropolitaine et DOM

Les collégiens de l'EP réussissent moins bien le DNB... ... et passent moins souvent en seconde GT

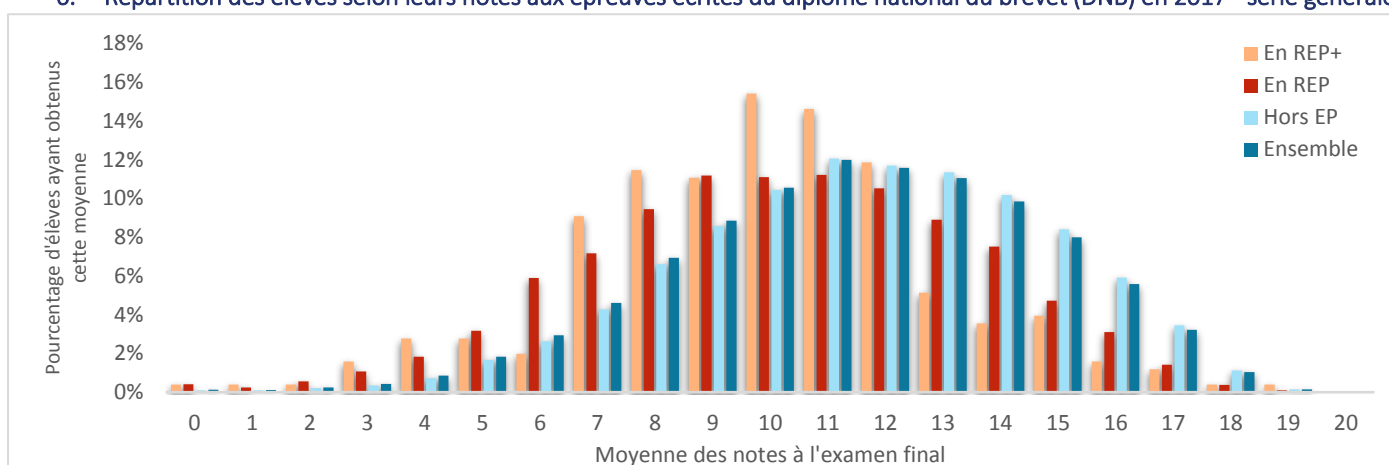
A la session 2017, 84,2% des candidats au DNB de la série générale de collèges REP+ et 83,5% des candidats au DNB de la série générale de collèges REP ont eu leur brevet contre 90,3% des candidats hors EP. De même, le taux de mentions est de 75,1% pour les élèves de REP+ et 76,3% pour les élèves de REP alors qu'il est de 84% hors EP. Ces écarts s'expliquent par une moins bonne maîtrise des compétences mais surtout par des résultats à l'examen final moins élevés. Dans les collèges REP+, 15,4% des élèves ont eu entre 10 (inclus) et 11 (exclu) aux épreuves écrites du DNB à la session 2017, contre 11,4% des élèves des collèges en REP et 10,5% des élèves des collèges hors EP de l'académie de Grenoble – **Graphique 6**.

Dans les collèges REP+, 58,1% des élèves ont eu une note moyenne supérieure à 10, contre 59% des élèves des collèges en REP et 74,8% des élèves des collèges hors EP.

Qu'ils soient scolarisés dans un collège REP+ ou non, plus de 89% des élèves de troisième arrivent au lycée (public ou privé) pour y suivre une seconde générale et technologique, une seconde professionnelle ou une première année de CAP. Les autres entrent en apprentissage ou ne sont pas retrouvés dans les bases.

Cependant les élèves des collèges REP+ se retrouvent plus souvent en seconde professionnelle et en CAP : le taux de passage de la troisième vers la seconde professionnelle est de 25% pour les élèves scolarisés dans un collège REP+ (31% au niveau national¹), contre 17% hors EP (21% au niveau national¹). De même, 5% des collégiens en EP poursuivent leur scolarité vers un CAP contre 4% pour les autres élèves. Les élèves en REP+ se retrouvent bien moins souvent en seconde GT – **Tableau 7**.

6. Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) en 2017 - série générale



Lire ainsi : En REP+ environ 12% des élèves ont eu une note moyenne comprise entre 8 (inclus) et 9 (exclus) à l'examen final.

Champ : Académie de Grenoble, secteur public, hors candidats individuels, série générale, session 2017.

Source : Cyclades.

7. Taux de passage post troisième – année scolaire 2017-2018, en %

		Troisième en seconde G&T	Troisième en CAP	Troisième en seconde professionnelle
Education prioritaire	REP+	66	4	25
	REP	61	5	24
	Total EP	62	5	24
Hors éducation prioritaire		69	4	17
Ensemble		68	4	17

Lire ainsi : 69% des élèves scolarisés en 3^{ème} dans un collège public de l'académie de Grenoble hors éducation prioritaire en 2016-2017 sont retrouvés en seconde G&T à la rentrée 2017, quelque soit l'établissement d'accueil.

Champ : Académie de Grenoble vers France entière, secteur public vers tous secteurs, 3^{ème}, élèves sous statut scolaire uniquement.

Source : BCP, Ministère de l'éducation nationale et défense uniquement.

Pour en savoir plus :

- Réussite de tous les élèves – Séminaire éducation prioritaire (www.ac-grenoble.fr)
 - Bressoux, P., & Lima, L. (2011). *La place de l'évaluation dans les politiques éducatives : le cas de la taille des classes à l'école primaire en France*. Raisons éducatives, 15, 99-123
 - Bianco, M. (2016). *Lire pour comprendre et apprendre : quoi de neuf ? Rapport de la conférence de consensus du conseil national d'évaluation du système scolaire : « Lire, comprendre, apprendre : comment soutenir le développement de compétences en lecture ? »* - première partie p.6-14 – quatrième partie p. 37-5
 - Archambault, I., Janosz, M., Fallu, J.S., Pagani, L.S., (2009), *Student engagement and its relationship with early high school dropout*, Journal of Adolescence 32, 651-67

Champ, sources et définition :

Champ :

EP : éducation prioritaire. REP/REP + : réseau d'éducation prioritaire / réseau d'éducation prioritaire renforcé.

Ecoles et collèges publics de l'académie de Grenoble (France métropolitaine et DOM pour les données nationales). Les écoles et les collèges privés ne sont pas concernés par les dispositifs REP et REP+.

Les résultats du DNB sont donnés pour la série générale et pour les élèves sous statut scolaire inscrits dans un établissement public de l'académie uniquement (hors CNED, Suisse et candidats individuels).

Sources :

Cet « info plus » est le reflet académique de la [Note d'information n°18.02](#) publiée par la DEPP en février 2018. Il vise à faire un point aussi complet que possible sur la situation de l'éducation prioritaire dans l'académie de Grenoble.

Les données académiques sont principalement extraites du constat DEPP 2017 pour les données élèves et de Cyclades pour le DNB (compétences et notes).

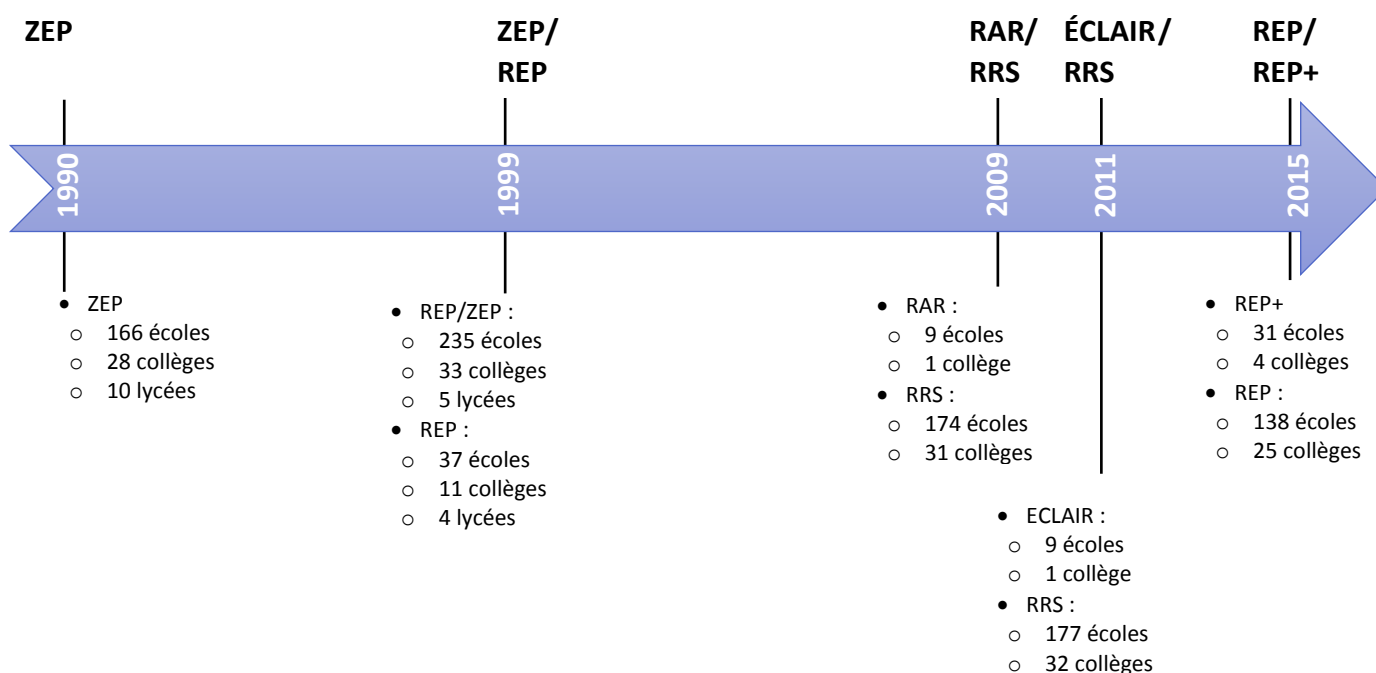
Définition : la politique de l'éducation prioritaire (EP)

Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones

d'éducation prioritaire (ZEP). A la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). A la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitué en France 254 réseaux « Ambition réussite » (RAR) puis les réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). Enfin, depuis la rentrée 2011, le programme « Ecole, collège, lycée pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Eclair) est devenu le « centre des politiques nationales en faveur de l'égalité des chances » (Vademecum Programme Eclair). En France, expérimenté sur 105 établissements relevant ou non de l'éducation prioritaire, à la rentrée 2010, il a été étendu à la quasi-totalité des RAR à la rentrée 2011 (245 collèges RAR sur 254 font partie du dispositif Eclair).

Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en s'appuyant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2014, cette refonte a concerné, de façon expérimentale, 102 réseaux en France dits d'éducation prioritaire préfigurateurs (REP+). A la rentrée 2015, ce dispositif a été étendu au réseaux REP et REP+. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

8. Evolution de l'éducation prioritaire dans l'académie de Grenoble, de 1990 à 2015



SESPAG - Pôle scolarité :

ce.sespag-scolarite@ac-grenoble.fr

Auteurs :

Chevalier Christine, Normand Melody

SESPAG : Service d'Etudes Statistiques, de la Performance et de l'Analyse de Gestion :



ce.sespag@ac-grenoble.fr



04 76 74 76 26